

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont  
tél. : 04 50 33 77 13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces  
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)  
du 23 août 2018**

**Avis sur le projet de PLU d'Etrembières,  
au titre des articles L.153-17, L.151-12 et L.151-13 du code de  
l'urbanisme**

Vu le projet de PLU d'Etrembières arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

Considérant la situation particulière d'Etrembières, territoire physiquement très contraint par le relief et les infrastructures, qui doit offrir des capacités d'accueil significatives, tout en protégeant l'agriculture et l'environnement,

Considérant la volonté des élus de maîtriser le développement communal,

Considérant la qualité du projet, qui aboutit à supprimer 85 hectares de zones constructibles,

Considérant néanmoins que l'utilisation de l'espace peut encore être optimisée,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable, sous réserve que la commune :

- supprime la zone AU rue de la République, excentrée et non prioritaire pour l'urbanisation, sans remettre en cause les capacités globales d'accueil,
- renforce l'intensification du sol, pour conserver les capacités d'accueil du PLU, en retravaillant les OAP des secteurs qui peuvent être densifiés, en veillant à la qualité urbaine et à la préservation des corridors,
- limite la zone NI de Sous Rossy aux seuls équipements sportifs existants, ou justifie le besoin d'aménager la totalité de la zone,
- rende le règlement de la zone Nh conforme aux dispositions de l'arrêté préfectoral de protection de biotope.

Le directeur départemental des territoires



Francis CHARPENTIER